

POUR UNE ÉCOLOGIE DU QUOTIDIEN !

Le Président de la République et la majorité parlementaire sont pleinement engagés pour protéger la planète et enrayer le dérèglement climatique. **La France se fixe un objectif ambitieux, celui de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.**

La crise actuelle nous oblige à aller plus loin et à agir pour transformer notre modèle de société et **engager des mutations profondes dans nos modes de vie.**

Les députés La République en Marche défendent **une écologie positive et pragmatique**. Il ne peut pas y avoir de transition écologique à deux vitesses. Les mesures environnementales doivent bénéficier à tous les Français et **améliorer concrètement leur quotidien.**

Plusieurs propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat (CCC) ont été intégrées dans le projet de loi "Climat et Résilience". Elles sont actuellement débattues et enrichies par les parlementaires à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Ces mesures entreront rapidement en vigueur.



Pascal BOIS

Député de la 3^{ème} circonscription de l'Oise

 @PascalBoisLaREM

 @PascalBois

 pascal.bois@assemblee-nationale.fr

La Convention citoyenne, qu'est-ce que c'est ?



Une innovation démocratique inédite lancée par le Président de la République



150 citoyens tirés au sort



149 propositions

Vrai
OU **Faux ?**

L'impact de la Convention citoyenne sera limité car les propositions formulées ne seront pas reprises par la majorité présidentielle ?

Faux ! Le Président de la République s'est engagé à reprendre 146 des 149 propositions, soit la quasi-totalité ! 20% des propositions ont d'ores et déjà été adoptées dans les lois précédentes votées en 2017 et 2018, et près de 40% sont intégrées dans le projet de loi Climat et Résilience. Les autres mesures ne relèvent pas de la loi : elles sont d'ordre réglementaire ou seront mises en place par l'État et ses services dans les territoires.

Les députés La République
En Marche !

Des solutions concrètes pour un quotidien plus respectueux de l'environnement



DANS VOS DÉPLACEMENTS

✓ **En voiture** : Les véhicules les plus polluants seront interdits à la vente en 2030. Plusieurs aides existent pour l'achat d'un véhicule moins polluant : la prime à la conversion et le bonus écologique.

✓ **En train** : des alternatives seront proposées pour les vols locaux de moins de 2h30. L'offre ferroviaire sera renforcée.

✓ **En avion** : 100 % des vols intérieurs devront faire l'objet d'une compensation carbone.

✓ **A vélo** : L'Etat va financer quatre fois plus de pistes cyclables sécurisées dans toute la France.



À VOTRE DOMICILE

✓ Dès 2023, les **"passoires thermiques"** les plus énergivores ne pourront plus être proposées à la location.

✓ Avec le dispositif **"Ma Prime Renov"** (lancé en janvier 2020) les propriétaires de logements continueront à être accompagnés financièrement dans la réalisation de leurs travaux de rénovation.

✓ **Un guichet unique** en matière de rénovation énergétique sera mis en place pour simplifier les démarches des Français.



DANS VOS ASSIETTES

✓ **Un fort soutien au secteur agricole** pour proposer des produits de qualité au plus grand nombre.

✓ **Le plastique à usage unique va disparaître.** De 2021 à 2023 plusieurs objets vont disparaître : couverts jetables en plastique, pailles, couvercles de gobelets en plastique, sachets de thé en plastique, ou encore la vaisselle jetable dans les "fast-foods".

✓ L'ensemble des sites de restauration collective publique comme privée devra proposer **50% d'aliments durables** et de qualité (dont 20% de produits bio).

 @LaREM_AN  @deputesLaREM

Les députés La République
En Marche !